



MAIRIE
DE
LA CHAISE-DIEU
43160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'an deux mille vingt-deux le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de La Chaise-Dieu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de monsieur André BRIVADIS, maire.

Présents : Stéphane GIBERT, Yannick LAVERROUX, Armelle SAVINEL Adjointes au maire, Olivier MARION, Gérard SPECCEL, Pierre PHILIPON, Thierry FAIVRE, Paul PHILBEE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné un pouvoir : Bernard VIALANEIX à Olivier MARION, Fabien BLANCHEFORT à Stéphane GIBERT, Stéphane WENGER à André BRIVADIS.

Absente : Pascale SCIORTINO.

Secrétaire de séance : Olivier MARION ;

Ajout à l'ordre du jour :

- Biens de section d'Arfeuilles,
- Convention « Marchés Publics » avec le Centre de gestion.

■ Approbation procès-verbal du Conseil municipal du 20 juillet 2022 :

Aucune remarque n'est faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

■ Adhésion communes forestières de Haute-Loire 2021 et 2022 :

L'association mentionnée ci-dessus propose diverses actions de découverte et de mise en valeur du patrimoine forestier (formations, actions au sein des écoles, aide à la création de pistes forestières...). L'adhésion annuelle s'élève à 120 €.

Des réserves sont émises. Les services proposés le sont déjà, pour partie, par l'agglomération. Une adhésion au Syndicat des propriétaires (à supposer qu'elle soit possible) serait plus utile car elle permettrait de bénéficier d'une assurance. Cependant la forte identité forestière de la Commune de La Chaise-Dieu est mise en avant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à l'association « Communes Forestières » et de régler les cotisations pour les années 2021 et 2022 à l'unanimité (12 voix pour)

■ Décision modificatrice 1 retirant la délibération 56_2022 :

Une délibération incomplète a été prise lors du précédent conseil (séance du 20 juillet 2022) suite à des indications erronées données initialement par la Trésorerie : l'étude de 2009 portant sur la création d'un réseau de chaleur était en fin d'amortissement et ne devait donc pas être provisionnée cette année.

La modification proposée au vote est donc la suivante :

Dépenses d'investissement, chapitre 28033-040, ajouter 1100 €

Recettes d'investissement, chapitre 021, ajouter 1100 €

Dépenses de fonctionnement, chapitre 023, ajouter 1100 €

Recettes de fonctionnement, chapitre 7811-042, ajouter 1100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté (11 voix pour, 1 abstention : SPECCEL Gérard), approuve la modification n°1 au budget 2022.

■ Remboursement frais avancés par Mme Rocipon :

Mme Mylène Rocipon, directrice du centre de loisirs a acheté pour cette structure divers produits pour un montant de 21,27 € avec ses propres deniers. La trésorerie a rejeté le mandat et demande une délibération afin de procéder exceptionnellement à ce remboursement. A partir de maintenant, Mme ROCIPON devra se servir du chéquier du Centre de loisirs pour régler ces achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le remboursement de 21,27€ à Mme ROCIPON à l'unanimité (12 voix pour)

■ Adoption nouveaux statuts de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire :

Par délibération du 25 mai 2022, notre collectivité a décidé d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire. Un document, présenté par M. le maire est mis à la disposition des membres du conseil municipal, expose les nouveaux statuts de l'agence dont l'augmentation du nombre de membres du conseil d'administration, l'élargissement du périmètre des membres de l'agence aux syndicats mixtes fermés et à des organismes partenaires au Centre de Gestion, ... M. Paul PHILBEE relève que cette structure, susceptible de proposer de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, est en concurrence avec des entreprises privées, et qu'il serait intéressant d'étudier sa participation au projet de restructuration de l'école primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les nouveaux statuts de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire à l'unanimité (12 voix pour)

■ Travaux d'éclairage public

Ce dossier, est présenté par Mme Armelle SAVINEL et porte sur les points suivants :

- Eclairage à LED des rues Picasso et Cziffra,
- Nouveaux candélabres à LED au lotissement des Rivets,
- Installation d'une lanterne dans la rue de l'Aumône,
- Programmation d'une baisse de 80% de l'intensité lumineuse de l'éclairage public entre 23h et 5h.

Ces réalisations, qui devraient améliorer la qualité de l'éclairage public tout en diminuant la consommation d'électricité à un coût de 62 129,30 € HT, dont 55 % à la charge de la commune (34 171.12 € HT). Les travaux pourront se faire en octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet des travaux, de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, de fixer la participation de la commune à la somme de 34 171.12 € HT et d'inscrire cette somme au budget primitif, à l'unanimité (12 voix pour)

■ Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours

M. le maire présente les fonctions exercées par le correspondant. Il mentionne l'établissement d'un document précisant la conduite à tenir, au niveau de la commune, face aux risques divers. M. Pierre Philipon se porte volontaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne M Pierre PHILIPON, conseiller municipal correspondant incendie et secours, à l'unanimité (12 voix pour)

■ Chauffage du bar du plan d'eau :

Des devis ont été établis, variables selon l'énergie utilisée. Suite à une remarque de M Paul PHILBEE, il est répondu que la pompe à chaleur n'est pas adaptée au site. L'alternative proposée est la suivante : fioul (installation moins coûteuse, travaux limités) ou granulés (plus onéreux mais plus moderne).

M Pierre PHILIPON pose la question d'une révision du bail, compte tenu de la modicité du loyer perçu et pense qu'un conseil juridique sur ce sujet serait utile.

Trois devis sont présentés :

- celui de l'entreprise VERNADET (Chaudière air pulsé au fioul matériel et pose) : 7 338.60 € HT,

- celui de l'entreprise STP du Velay (chaudière fioul air pulsé, uniquement matériel car la pose serait effectuée par les agents techniques) : 6 518.06 € HT,

- et celui de l'entreprise de SERRIER (CS Energies) (Chaudière granulés) : 20 835.78 € HT.

Il est précisé qu'aucune aide n'est possible pour réduire le coût de l'option granulés.

Première question posée : êtes-vous pour ou contre l'installation d'une nouvelle installation de chauffage au bar du plan d'eau de La Tour ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le changement du chauffage du Bar du plan d'eau.

Deuxième question posée : êtes-vous favorable à un chauffage au fioul ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté (9 voix pour, 2 voix contre : Pierre PHILIPON et Paul PHILBEE, 1 abstention : Yannick LAVERROUX) le remplacement de la chaudière fioul à air pulsé par une nouvelle chaudière au fioul par un professionnel. D'autres devis vont être demandés.

■ Biens de section d'Arfeuilles

Une délibération (2022-14 Bis) a été prise lors du conseil municipal du 18 mars 2022 fixant les tarifs pour la vente de certains biens de section aux habitants d'Arfeuilles qui en ont fait la demande par courrier auprès de la mairie. Cette délibération n'étant pas assez détaillée notamment sur le nom des acheteurs, les parcelles convoitées et leurs surfaces, il convient donc de refaire une délibération, mentionnant n° de cadastre, nom de l'acheteur, surface, prix au m².

Les habitants d'Arfeuilles, après concertation, avaient proposer un prix d'achat de 3€/m².

M le Maire énumère la liste des acheteurs, ainsi que les parcelles ou parties de parcelles convoitées avec leur surface.

Puis il expose la suite de la procédure : rédaction des arrêtés, convocation des électeurs de la section, organisation des votes, ...

Il est bien précisé que les frais liés à l'acquisition de ces terrains (bornage, les frais notariés et autres) sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité (12 voix pour) :

- **De vendre au prix de 3€/ m2 les terrains de taille réduite ne permettant pas la construction d'une maison,**
- **De vendre au prix de 10 €/m2 les terrains permettant la construction d'une habitation,**
- **De vendre les biens sectionaux comme énumérés aux habitants d'Arfeuilles,**
- **De préciser que les frais liés à l'acquisition sont à la charge des acquéreurs,**
- **D'autoriser M le Maire à procéder à la consultation des électeurs.**

■ Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics :

Cette convention, qui est à renouveler, porte sur la dématérialisation des documents relatifs à la passation des marchés publics. La dématérialisation de l'ensemble de la procédure est obligatoire lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000€ HT. Une facturation a lieu que si la plate-forme est utilisée. Le coût est de 80 € par marché public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré renouvelle la convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics à l'unanimité (12 voix pour)

■ Divers travaux

Caserne des pompiers :

M le Maire expose le compte rendu de la réunion avec le SDIS concernant la caserne des pompiers. Elle n'est plus aux normes et n'est pas adaptée à certains matériels. M. le maire indique que sa rénovation ou la construction d'une nouvelle caserne sont à envisager. Il juge nécessaire de postuler en vue de la construction d'un nouvel édifice, dont le coût ne devrait pas être supérieur à celui d'une rénovation. Un terrain pourrait être proposé (pré à côté du dépôt de

pierres par exemple) et le financement du million d'euros nécessaire s'établirait comme suit : département 35%, S.D.I.S. 40%, commune ou agglomération 25%. La future ancienne caserne pourrait servir à entreposer le matériel municipal. Le délai pour la réalisation est de 2 ans à 2 ans et demi.

Les allées du cimetière :

L'appel d'offres a été lancé, 6 visites ont eu lieu à ce jour et la commission d'appel d'offres se réunira la semaine prochaine. Afin de réduire les coûts, il a été décidé de laisser les petites allées piétonnes en herbe.

Rampe d'accès à la boulangerie :

Afin de faciliter le déplacement des personnes rue Henri Pourrat, notamment l'hiver, le long de la boulangerie « La Flûte casadéenne », il a été demandé l'installation d'une rampe. Le propriétaire des lieux, M. GERENTON, a donné son accord. Un devis a été demandé à M. QUISSAC (entreprise AECL Métallurgie) dont le montant est de 653,77 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'installation de cette rampe par l'entreprise AECL Métallurgie.

Chemins et autres :

Un chemin rural dans le village de Baffour est en mauvais état, sa réfection est à envisager. M. Stéphane Gibert, adjoint en charge des travaux, le confirme et s'inquiète également de l'état du chemin de La Pénide. Une demande de devis pour un revêtement bicouche sera faite.

Stéphane Gibert indique que l'état du **camion de la commune** l'inquiète. Une réparation est prévue, sous réserve qu'elle ne dépasse pas un montant de 3 000 €, et un achat est à inscrire, dans la mesure du possible, au budget 2023.

M. Stéphane Gibert demande à M. Gérard SPECCEL si le Département pourrait aider à la mise en place d'une circulation alternée sur la D 906, en vue de la réalisation de passages protégés. M. Gérard SPECCEL pense que cela devrait être possible.

Une large discussion s'engage sur la signalisation routière dans la Commune, l'interdiction des camping-cars dans le centre-bourg est évoquée, et l'affirmation de la nécessité d'un bilan complet, qui pourrait débiter par un tour de ville permettant de repérer toutes les difficultés, vient conclure cet échange.

■ Questions diverses

Foire aux champignons du 27 octobre 2022 : une réunion a été organisée par M. le maire pour la préparer. L'affiche est prête, ainsi qu'un courrier destiné aux forains. La traditionnelle omelette géante sera au rendez-vous, diverses associations réfléchissent à son organisation. Huit personnes sont nécessaires pour le placement des forains.

Agents techniques : Du fait d'un arrêt de travail et d'un engagement sur le front de la lutte contre les feux de forêt dans le Sud-Ouest, un seul ouvrier municipal assure son service dans la commune cette semaine. Vincent PILLETTE COUSIN achève un C.D.D. de 4 mois et va se voir proposer un contrat de 1 an en tant que stagiaire.

Association : M. Thierry Faivre envisage de créer, avec quelques autres casadéens qui partagent sa passion, une association centrée sur le modélisme automobile. Il souhaiterait créer un circuit sur un terrain communal, près du stade ou de la salle des fêtes. L'idée est accueillie favorablement. Le terrain vers la caserne des pompiers est proposé pour cette activité.

Transports scolaires : M. Paul PHILBEE a été interpellé par une administrée, qui s'inquiète du coût des transports scolaires, notamment pour la navette entre les deux sites (98 € par an). M. le maire rappelle que ce service a été gratuit, mais que l'agglomération a décidé, par mesure

d'équité entre les communes, de le rendre payant. Toutefois des aides conditionnées aux ressources sont versées aux familles par la commune.

Déviation du bourg : M. Paul PHILBEE s'informe de l'état d'avancement du projet de déviation routière au Sud de La Chaise-Dieu, qui a déjà fait l'objet de 3 études. Il invite la Commune à pousser ce projet, mais il lui est répondu que l'échelon départemental ne semble pas actuellement envisager de le soutenir.

Syndicat Mixte : M. Pierre PHILIPON, qui est l'un des représentants de la Commune auprès du Syndicat mixte, fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion de cette structure. Elle dispose d'un nouveau directeur M. Jean-Paul Grimaud. Un certain nombre de travaux vont être réalisés : protection incendie (500.000€), aménagement de la place de l'Echo, réfection des orgues de l'abbatiale, chauffage. Cette dynamique devrait inciter la Commune à prendre position sur la future localisation de la mairie. Les problèmes d'humidité de la chapelle où sont exposées les tapisseries ne sont pas résolus.

Mme Armelle SAVINEL signale à l'attention du Conseil un certain nombre de points. De nombreux autocollants distribués aux visiteurs du site sont collés par leurs usagers sur les gouttières, sur le mobilier urbain, ce qui n'est pas satisfaisant.

Les panneaux du Parc Livradois-Forez : Ils sont à installer par les employés communaux.

Inauguration de l'avenue de la Gare : Elle aura lieu lorsque le marquage au sol aura été réalisé.

Aide aux façades : Deux rénovations de façade ont à ce jour bénéficié des aides de la Commune.

Module complémentaire site internet : Mme SAVINEL Armelle explique que le site internet actuel ne permet pas d'insérer des liens hypertexte. Le prestataire Centre France propose l'installation d'un module complémentaire à l'offre actuelle pour un montant de 290 € HT payable à la création uniquement.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (12 voix pour) la souscription de ce module complémentaire pour 290 € HT.

Frais de carburant : Le S.I.C.T.O.M. a fait appel aux services de la société Novaltys, qui lui a permis de récupérer une partie des frais de carburant qu'il avait engagé. La Commune ne devrait-elle pas en faire autant ? Le dossier est à étudier.

SICTOM : M. Thierry Faivre, s'adressant à Mme Armelle SAVINEL, qui représente la Commune au S.I.C.T.O.M., souhaiterait qu'une solution soit proposée aux commerçants pour améliorer la prise en charge des cartons usagés (collecte hebdomadaire ou créneau spécifique à la déchetterie). Mme Armelle SAVINEL note que la maison de retraite a le même souci, mais relève que pendant la saison d'été, la déchetterie est ouverte plus souvent.

Les terrasses : M. le maire indique qu'il va falloir mesurer la surface des terrasses.

La séance est levée à 23heures 20.